

Carrefour Market : les syndicats s'inquiètent de la cession de magasins à Intermarché

| LES VISAGES DE L'ACTUALITÉ | Il y a quelques semaines, le groupe Carrefour annonçait des échanges de magasins entre Carrefour Market et Intermarché. Chaque année, d'autres magasins deviennent franchisés. Réunis pendant deux jours à Ambleteuse, environ 70 délégués CFDT de Carrefour Market ne cachent pas leurs craintes par rapport au statut des salariés.

Une fois par an, les délégués syndicaux de Carrefour Market se réunissent pour faire le point sur l'actualité de l'enseigne. Cette année, ils ont choisi Ambleteuse.

« Nous sommes 80 venus de toute la France. Certains arrivent de Montpellier, d'autres du Centre... » précise Franck Dutertre, délégué national.

Des élections (délégués du personnel et comité d'entreprise) ont lieu tous les 3 ans : « Les prochaines sont prévues en 2013, on est en train de les préparer ».

Parmi les préoccupations du moment, l'échange de magasins avec Intermarché : « On a donné 11 Carrefour Market, dont 3 dans la région, et récupéré 5 Intermarché, résume Franck Dutertre. Le problème, c'est que les salariés se sentent abandonnés, échangés comme du bétail.

Ils sont vendus avec le magasin ». La CFDT demande des « garanties sur l'emploi », par exemple « la possibilité de revenir dans le groupe au bout de six mois si jamais ça ne marche pas ». Le syndicat s'inquiète aussi du devenir des « avantages sociaux précédemment négociés ».

Dans le Boulonnais, à l'exception de celui de Wimille, franchisé, tous les magasins - les trois de Boulogne, ceux de Nesles, Desvres...- sont « intégrés », comme 55 % des Carrefour Market au niveau national. « Les magasins franchisés sont gérés différemment, reprend Franck Dutertre. En cinq ans, dans la région, 26 magasins sont passés en franchise ».

« Perte de 250 à 300 euros par mois »

Derniers en date : ceux de Montreuil et de Beaurainville. Le statut des salariés n'y est pas le même, qu'il s'agisse de « la participation de l'employeur pour la mutuelle, l'intéressement, les primes... » détaille Franck Dutertre. Arnel Ringot, délégué pour le Boulonnais, enfonce le clou : « Le passage à la franchise, c'est la peur de nombreux salariés. Ils craignent de revenir au ras des pâquerettes... On estime qu'un salarié perd dans cette situation, du jour au lendemain, entre 250 et 300 euros par mois. Sans compter certains avantages sociaux. Ils sont préservés pendant 15 mois mais après, c'est le repreneur qui décide de les mettre en place ou non . » La CFDT continuera à se montrer vigilante : « Jusqu'à maintenant, il n'y a jamais eu de plan social chez Carrefour Market. On fait tout pour éviter la casse et les licenciements ».

